

MAIRIE DE VERANNE
1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023
PROCES VERBAL

Etaient présents :

Mesdames ALAZET Delphine, GACHE Muriel, GREFFIER Géraldine, MAZOYER Martine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, MAGNARD Fabrice, PIOT Bernard ;

Absents excusés :

Mesdames DUMAS Viviane, BOURRIN Sophie ;
Monsieur MARLHES Cyril ;

Absents non-excusés :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, DAPVRIL Pascale ;
Monsieur LAFERTIN Noël

Secrétaire de Séance : Madame MAZOYER Martine

1. Délibération – Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

❖ **Elections des délégués :**

Nombre de délégués à élire : 3

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Nom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
Martine MAZOYER	9	neuf
Michel BOREL	9	neuf
David-Alexandre CARTE	9	neuf

Mme Martine MAZOYER, M. Michel BOREL, M. David-Alexandre CARTE, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.

❖ **Elections des suppléants :**

Nombre de délégués à élire : 3

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Nom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
Bernard BRIAS	9	neuf
Bernard PIOT	9	neuf
Muriel GACHE	9	neuf

M. Bernard BRIAS, M. Bernard PIOT, Mme Muriel GACHE, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.

Questions Diverses

- **Charte du Pilat** : Un document de travail a été remis afin de réfléchir sur la proposition de charte du parc Naturel Régional du Pilat. Ce point sera débattu au prochain conseil car le conseil doit donner son avis avant le 30 juin 2023.

Fin de la séance à 20h00.

Prochain conseil le 20 mai 2023 à 20h.

Secrétaire de séance

Martine MAZOYER



Le Maire

Michel BOREL

